



Pelouse calcicole

Vous aussi, participez à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site

Qui contacter et comment ?

Syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Florence BOUVARD-VERSLIPE
16 avenue de la République
45300 Pithiviers
02 38 30 64 02
secretariat.pbgp@orange-business.fr

BIOTOPE Agence Centre-Bourgogne
Ludivine DOYEN
125-127 Faubourg Bannier
45000 Orléans
02 38 61 07 94
natura2000essonne@biotope.fr

Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter le document d'objectifs disponible sur le site :

- <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/> sur le site du pays :
- <http://www.pays-du-pithiverais.fr> (rubrique Natura 2000)

Consulter les sites Internet du ministère et de la préfecture du Loiret

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-des-incidences-Natura.html>
- <http://www.loiret.pref.gouv.fr/>

L'implication de tous les partenaires, qu'ils soient particuliers, collectivités ou associations, est primordiale pour la réussite de l'animation du site Natura 2000

Vous êtes propriétaire de terrains situés dans le périmètre du site Natura 2000 et vous souhaitez signer un contrat.

Contactez le Pays ou le bureau d'études Biotope pour en discuter.

Un diagnostic environnemental sur vos parcelles est élaboré afin de connaître la qualité des milieux présents. Ce diagnostic permet de définir par la suite des recommandations et des engagements adaptés aux caractéristiques des terrains. Un devis est demandé à un prestataire pour réaliser les travaux.

Une fois le dossier administratif déposé à la DDT, vous recevez l'accord de l'État et les travaux peuvent commencer.

Un agent du bureau d'études BIOTOPE vous accompagne dans toutes ces démarches.

Un site d'intérêt européen à préserver ensemble !



Épipactis brun-rouge (Epipactis atrorubens)



Conception: Biotope 2012 - Crédits photos: Biotope

Zone de Conservation Spéciale

Vallée de l'Essonne et ses Vallons voisins



FR2400523 - Bulletin d'information
Septembre 2012

Le territoire situé entre la vallée de l'Essonne et la vallée de la Juine abrite une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels d'une grande richesse floristique et faunistique. Afin de prendre en compte cette richesse, ce territoire, couvrant environ 1 000 hectares, a fait l'objet en 2002 d'une désignation au titre de Natura 2000. Cette désignation s'accompagne de l'élaboration d'un plan de gestion, le document d'objectifs, réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette démarche, propre à la France, invite l'ensemble des acteurs à s'impliquer pour une meilleure prise en compte des richesses naturelles au sein des activités humaines. Le document d'objectifs a été finalisé en avril 2009. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a ensuite été désigné comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des préconisations de gestion inscrites dans ce document. Cette étape consiste à animer et faire vivre le site. Depuis 2010, le bureau d'études Biotope accompagne le Pays comme animateur technique du site.

La désignation comme site Natura 2000 des richesses naturelles des vallées et coteaux de l'Essonne et de la Juine est une chance pour notre territoire. Cette reconnaissance permet de mobiliser des fonds de l'État et de l'Europe pour sauvegarder ces milieux qui sont essentiels pour la préservation de la biodiversité du Pithiverais. Les acteurs locaux ont largement adhéré à la dynamique mise en place par Natura 2000 et ont su se mobiliser puisque les ambitieux objectifs, fixés au démarrage, sont à ce jour déjà atteints. Ce succès est le fruit de l'engagement du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et de la qualité du travail sur le terrain de son opérateur technique Biotope.

Bonne lecture à tous
Patrick GUERINET, Président du comité de pilotage

En résumé

Natura 2000

- Des milieux naturels et des espèces animales et végétales rares ou menacées à l'échelle européenne, pour lesquels des mesures de conservation deviennent nécessaires ;
- Un projet des États membres de l'Union européenne ;
- Un réseau de sites à fort intérêt écologique ;
- Deux textes fondateurs: la directive « Habitats » (1992) et la directive « Oiseaux » (1979) ;
- Une procédure centrée sur les acteurs du territoire, mise en place à l'échelle locale.

DOCOb: Document de gestion d'un site Natura 2000 donné.

Le DOCOb contient un bilan écologique associé à un bilan des activités humaines, des objectifs de gestion et de développement durable du site, des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs, le chiffrage de ces mesures, des contrats types de gestion, un protocole de suivi.

Le site en quelques mots

- 1013 hectares • 33 communes
- 9 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire

Natura 2000 en quelques définitions

Quelles sont les conséquences de la désignation d'un site ?

Il ne s'agit en aucun cas de créer des espaces « sous cloche », d'où l'homme serait exclu. Le périmètre retenu au titre de Natura 2000 bénéficie de financements de la part de l'État et de l'Europe, voire des collectivités, pour la gestion des espaces naturels. Natura 2000 offre par ailleurs au site un « label », bénéfique pour son économie locale, et le place au cœur d'un réseau européen d'échanges d'expériences et de connaissances scientifiques.

Qui ?

- Le comité de pilotage présidé par M. Guérint, maire de Givraines, regroupe les principaux acteurs du site: administrations, collectivités, organismes socioprofessionnels, associations, gestionnaires... Le comité de pilotage est l'organe de concertation, il participe activement à l'élaboration et à l'animation du DOCOb.
- Le maître d'ouvrage: Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a ensuite été désigné comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des préconisations de gestion inscrites dans ce document.
- Biotope: prestataire technique retenu pour l'animation du site Natura 2000.
- Vous: habitants, agriculteurs, entrepreneurs, services de l'État ou collectivités locales, chasseurs, pêcheurs... L'ensemble des acteurs et des usagers du site est impliqué.



La richesse écologique du site Natura 2000

Chabot commun

Neuf habitats d'intérêt européen sont présents sur le site dont 6 caractéristiques des pentes calcaires bien exposées

- Les pelouses rases, écorchées et peu recouvrantes possèdent une diversité floristique importante. Cet habitat est peu présent et très localisé au sein du site.
- Les junipérais calcicoles sont caractérisés par la présence du Genévrier commun associé ou non à d'autres essences arbustives basses, d'allure variable (Prunellier, Églantier, Nerprun, Aubépine, Fusain...). Elles sont issues des systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours (surtout ovin et caprin) et de pâturage maigre (bovin).

- Les pelouses calcicoles sont des habitats semi-naturels s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien. Ces habitats possèdent une grande richesse écologique de par la présence d'un cortège floristique et faunistique diversifié. De nombreuses orchidées sont notamment inféodées à ce type de milieux : Orchis pyramidal, Ophrys bourdon, Ophrys petite araignée, Épipactis rouge sombre...

Ces habitats sont menacés par l'embuisonnement. Ne rien faire, c'est laisser disparaître des paysages et des espèces rares d'intérêt européen

- Les autres habitats d'intérêt communautaire présents sont associés aux milieux humides : Végétations humides à hautes herbes, *code habitat N2000 6430-4*, Boissements riverains, *code habitat N2000 91E0**, Herbiers aquatiques des eaux courantes eutrophes, *code habitat N2000 3260-6*.
- La majorité des habitats d'intérêt communautaire ont été observés en mosaïque avec d'autres habitats naturels sur le site.

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :

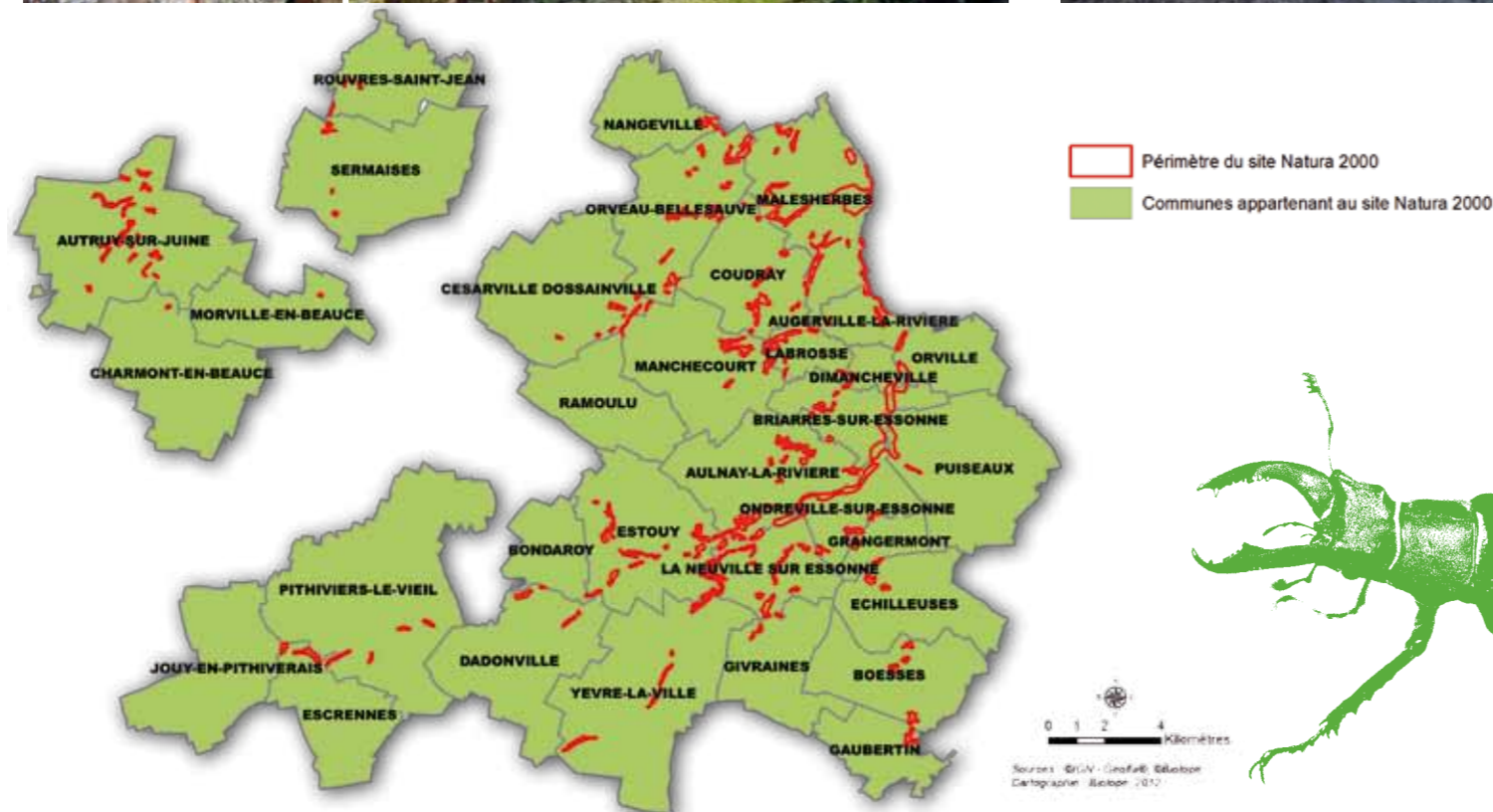
- le Lucane cerf-volant pour les insectes ;
- la Bouvière, le Chabot et la Lamproie de Planer pour les poissons.



Pelouse calcicole



Végétations rases des dalles calcaires



L'animation du site Natura 2000

Après deux ans d'animation, des résultats encourageants

Depuis mars 2010, des actions de communication et de démarchage ont été réalisées auprès de quatre-vingts propriétaires. Celles-ci ont ciblé les propriétaires de parcelles abritant des habitats à enjeux forts comme les pelouses sèches, très sèches ainsi que des formations à Genévriers communs. Ce démarchage nous a conduits à rencontrer 19 propriétaires privés, réaliser deux permanences techniques au Pays, envoyer plusieurs courriers d'information, réaliser des articles de presse et une page web sur le site du Pays...

Différents outils sont proposés aux propriétaires pour les aider à préserver les habitats naturels :

- Le contrat Natura 2000 ;
- La charte Natura 2000.



Zone de travaux sur une pelouse

Quel est le rôle de l'animateur ?

- Information, communication et sensibilisation par le biais de support de communication.
- Démarchage ciblé des propriétaires ayant des habitats d'intérêt communautaire sur leurs parcelles afin de mettre en place des contrats et des chartes Natura 2000.
- Appui technique à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est passé entre le propriétaire (ou ses ayants droit) d'une parcelle incluse dans le site Natura 2000 et l'État sur la base du volontariat. L'objectif est de permettre la mise en œuvre des préconisations de gestion proposées par le document d'objectifs. Le contrat définit donc les engagements de la personne signataire afin de favoriser la conservation ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en contrepartie d'une aide financière. La signature d'un contrat permet l'octroi d'exonérations fiscales et l'accès à des aides publiques.

Le contrat est signé pour une durée de 5 ans.

La charte Natura 2000

La signature de la charte permet au propriétaire (ou ses ayants droit) de montrer son engagement en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. Tout comme pour le contrat, le signataire s'engage pour une durée de 5 ans. La charte énumère des recommandations par type de milieux ainsi que des engagements. La charte s'applique à l'ensemble des parcelles incluses dans le périmètre. Il pourra également bénéficier d'avantages fiscaux, tels qu'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Quatre propriétaires privés ont signé un contrat Natura 2000 avec pour objectif la restauration et le maintien des pelouses calcicoles dans un bon état de conservation. Deux autres contrats sont en cours. Pourquoi pas vous ?



Genévrier commun



Source : IGN - GeoFAB Éditop
Cartographie : Sobor (2012)